

## FICHE PROJET LEADER - GAL LOIRE BEAUCE 2014 – 2020 PROGRAMMATION 20 JUIN 2019

➤ AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE LE 19/12/2018

### 1. ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PROJET :

INTITULE	<b>Animation et fonctionnement du GAL 2019</b>
NOM STRUCTURE PORTEUSE	<b>PETR Pays Loire Beauce</b>
NUMERO SIRET	<b>200 075 869 000 20</b>
ADRESSE	<b>2 rue du Général Lucas</b>
REPRESENTANT LEGAL (NOM, PRENOM, QUALITE)	<b>Frédéric CUILLERIER, Président</b>
PERSONNE CONTACT (NOM, PRENOM, FONCTION) + COORDONNEES	<b>Aurélie LEHOUCQ – chef de projet LEADER <a href="mailto:gal.loire.beauce@orange.fr">gal.loire.beauce@orange.fr</a> - 02 38 46 01 70</b>
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Le GAL Loire Beauce a pour mission de faire vivre la stratégie et suivre les dossiers LEADER. Pour l'année 2019, le PETR Pays Loire Beauce qui supporte différents coûts administratifs de fonctionnement, dédie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une cheffe de projet LEADER pour 1 ETP de janvier à décembre 2019,</li> <li>▪ une gestionnaire pour 0,3 ETP de janvier à juillet 2019,</li> <li>▪ une remplaçante de la gestionnaire pour 0,3 ETP de mai à décembre 2019</li> </ul> <p>Leurs missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'animation du programme LEADER : communication et promotion autour de la stratégie pour impulser l'émergence de projets, développement de partenariats, accompagnement des porteurs de projets, veille et recherche de cofinancements;</li> <li>▪ l'animation du comité de programmation et des comités techniques ;</li> <li>▪ la gestion du programme LEADER : montage, suivi et instruction des dossiers de demande d'aide et de paiement, relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'organisme payeur, suivi de la maquette financière ;</li> <li>▪ la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation du programme LEADER ;</li> <li>▪ la participation et le suivi des réseaux,</li> <li>▪ la formation du gestionnaire LEADER remplaçant</li> </ul>
DATES PREVISIONNELLES	<b>Janvier à décembre 2019</b>
LOCALISATION	<b>GAL Loire Beauce</b>

## 2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (ACTUALISE DEPUIS L'AVIS D'OPPORTUNITE) :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	51 611,08 €	LEADER (80%)	49 069,19 €
Coûts indirects frais salariaux (15%)	7 741,66 €	Autofinancement (20%)	12 267,30 €
Cotisation LEADER France, frais de bouche réunions LEADER	820 €		
Frais déplacement, hébergement restauration	1 063,75 €		
<b>TOTAL</b>	<b>61 316,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 316,49 €</b>